

STAGES DE SECONDE

UNE SEULE SOLUTION : L'ABROGATION

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Depuis 2024 et la volonté de G.Attal de « reconquérir le mois de juin », les élèves de seconde générale et technologique doivent effectuer, à cette période de l'année, deux semaines de « stage d'observation » en entreprise. Alors que ces stages n'ont aucun intérêt pédagogique (comme ceux de 3ème), ils présentent avant tout des risques pour les élèves, augmentent la charge de travail des personnels et sont profondément inégalitaires (réseaux familiaux et autre reproduction sociale). Surtout, au-delà de leur caractère occupationnel, ils sont un outil au service du discours néolibéral et militariste du gouvernement qui ne cesse de présenter l'entreprise comme l'alpha et l'oméga de la formation.

UN DISPOSITIF CRITIQUÉ

Avec d'autres organisations, la CGT critique depuis longtemps ces stages qui ne se résument pas à de simples stages d'observation :

- ✗ alors que le ministre du travail Farandou dit que « les élèves connaissent le métier de leurs parents mais n'ont pas de vision large des possibilités qui existent », les études sur le sujet ont démontré que les élèves font essentiellement leurs recherches de stage à partir de leur réseau familial ;
- ✗ l'argument de la « reconquête du mois de juin » n'est pas valide puisque les élèves de lycée ne passent pas plus de temps à l'école ;
- ✗ la sécurité des élèves est loin d'être assurée. Les mineur·es sont les plus exposé·es aux risques d'accidents et de violences sexuelles et sexistes (surtout filles). Elles et ils ne sont pas formé·es à la sécurité, sont les plus vulnérables vis-à-vis de leur « hiérarchie » que constitue leur tuteur·rice ou les autres salarié·es de leur lieu de stage. Des accidents mortels nous le rappellent en permanence.

À L'INSTAR DU « CHOC DES SAVOIRS », LES STAGES DE 2^{NDE} DOIVENT FINIR DANS LES POUBELLES DE L'HISTOIRE



POUR 2026, UN CADRE LÉGAL RENFORCÉ... MAIS DISCUTABLE

Avec la circulaire du 21 novembre 2025, le ministère a précisé que les élèves « **doivent faire l'objet d'un suivi de la part d'un personnel de l'établissement référent et d'un tuteur en milieu professionnel. Il importe que les établissements organisent un suivi des élèves en vérifiant que les activités qui leur sont proposées sont bien conformes à ce qui est prévu par la convention et en veillant à ce que les conditions de sécurité soient assurées.** »

L'accompagnement des élèves est essentiel, mais la mise en œuvre de cet accompagnement est problématique : il constitue une charge de travail supplémentaire pour les personnels en pleine période d'examens du bac (2ème quinzaine



de juin), et questionne donc sur la capacité réelle à assurer ces missions. Alors que, jusque-là, le·la référent·e était seulement « en lien » avec l'élève et faisait figure de « contact joignable », il est maintenant question de l'organisation d'un suivi.

De plus, **les personnels ne sont pas formé·es à l'accompagnement des élèves en stage.** Ils et elles ne sont pas non plus formé·es ni qualifié·es pour vérifier que les conditions de sécurité sont assurées ! C'est l'employeur et les entreprises d'accueil qui sont pleinement responsables de la sécurité des stagiaires, comme de leurs salarié·es.

VSS ET RISQUES PROFESSIONNELS



La circulaire de 2025 stipule : « l'organisme d'accueil s'engage à préserver l'élève de toute forme d'agissement sexiste, de harcèlement ou de violence sexuelle. Il prend les mesures nécessaires pour prévenir ces faits, [...] s'engage à une information claire sur la politique interne en matière de lutte contre les VSS... ».

Dans les faits ce n'est pas le toujours le cas, et il n'y a pas de moyen de contrôle par l'Éducation nationale.

L'élève peut contacter un personnel de l'établissement, mais rien ne dit qu'il ou elle soit prêt-e à le faire dans ce cadre. Sans compter que les personnels Éducation nationale sont encore insuffisamment formés pour recueillir cette parole et savoir comment agir ensuite...

De même pour la prévention des risques professionnels, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires, mais le fait-il ? D'autant plus que la circulaire fait peser sur des enfants de 15 ans une partie de la responsabilité de ce qui doit être fait en matière de sécurité.

UN NOUVEAU VECTEUR DE MILITARISATION

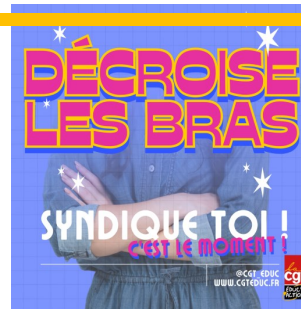
Au vu du nombre important d'élèves ne trouvant pas de stage, **tous les ministères sont mobilisés pour en accueillir dans leurs structures.** Une instruction gouvernementale publiée en janvier leur donne un objectif chiffré d'accueil de stagiaires. Après l'Éducation nationale, les deux ministères qui doivent accueillir le plus de stagiaires sont l'Intérieur (7189) et celui des Armées (6423). **Le stage de seconde apparaît ainsi comme un moyen de favoriser le contact des jeunes avec « des militaires et, plus largement, des corps en uniforme »,** comme préconisé dans le guide ministériel « Acculturer les jeunes à la défense » sorti en novembre dernier. Rappelons-nous que les stages devaient également promouvoir le SNU avant son échec et son abandon...



« VALORISER LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE »

Dans cette même instruction ministérielle de 2025, on trouve : « Ce stage est en effet l'opportunité de présenter et valoriser nos métiers, au premier rang desquels celui de professeur ».

Quelle trouvaille ! Voilà qui plaira aux enseignant-es dont seulement 4% estiment que leur métier est valorisé par la société.



La CGT Educ'action rappelle que la place des enfants n'est pas dans les entreprises, ni plus largement dans le monde du travail. L'argument de l'aide à l'orientation est fallacieux : non seulement il est socialement biaisé mais les stages de seconde ne permettent pas réellement une découverte des métiers, et encore moins un travail sur les parcours de formation. Enfin, nous rappelons que la notion de « stage d'observation » est rarement effective car bien souvent, les stagiaires ne font pas qu'observer... entre autres parce que passer son stage à seulement observer est d'un ennui profond !

LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE...

- 📍 L'ABROGATION DES STAGES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
- 📍 UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION DES ÉLÈVES REPOSANT NOTAMMENT SUR LES PERSONNELS FORMÉS ET DES MOYENS FLÉCHÉS
- 📍 ET PLUS GÉNÉRALEMENT, LA FIN DE LA MAIN MISE DE L'ENTREPRISE SUR L'ÉCOLE



CGT Educ'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteudaction